

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Virginie PAPIN-FILIBE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2022-044 : PREND ACTE à l'unanimité du plan municipal de sobriété énergétique.

DEL-2022-045 : PREND ACTE à l'unanimité du débat portant sur les orientations générales de l'avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

DEL-2022-046 : PREND ACTE à l'unanimité de la communication, pour information selon l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, de l'arrêté préfectoral 2022/03723 du 11 octobre 2022, portant enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, de l'établissement SIIM sis 1, place Paul Omer-Decugis à Rungis.

DEL-2022-047 : APPROUVE à l'unanimité, l'annulation de la subvention attribuée à l'association ZESTES CITOYENS pour un montant de 500 €, en raison de sa dissolution.

DEL-2022-048 : APPROUVE par 24 voix pour et 5 abstentions la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022.

DEL-2022-049 : APPROUVE à l'unanimité l'ensemble des dispositions relatives aux avantages en nature pour l'année 2023.

DEL-2022-050 : DÉCIDE à l'unanimité de mettre à jour le règlement intérieur fixant le temps de travail des agents.

DEL-2022-051 : DÉCIDE à l'unanimité d'instituer le télétravail à domicile à compter du 1^{er} janvier 2023.

DEL-2022-052 : APPROUVE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.